

DLe CNOSF en action

Quelles ont été les évolutions récentes du projet de libéralisation des jeux et paris en ligne?

Le 13 octobre, les députés ont approuvé le projet de loi sur l'ouverture à la concurrence des jeux de paris en ligne (sportifs, hippiques et poker).

Le CNOSF se réjouit que l'Assemblée Nationale ait confirmé par son vote la consolidation du droit de propriété des organisateurs, dans le cadre des paris sportifs. Pour ces derniers, la Commission des finances, dont le rapporteur est Jean-François Lamour, proposait entre autres, d'une part, l'extension du droit de propriété aux paris en ligne – ce qui n'était pas acquis – et d'autre part, un prélèvement de 1,8 % sur l'ensemble des mises, à destination du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Le prélèvement à 1,8 %, exprime, je crois, le besoin pour le CNDS d'être conforté dans son approvisionnement. Nous en sommes d'autant plus satisfaits que le prélèvement à 1,8 est sans plafonnement. Quant au droit de propriété, il était justifié par deux paramètres essentiels : le respect du patrimoine et celui de l'éthique et de l'équité des compétitions pour lesquelles le mouvement sportif a, effectivement, une idée bien arrêtée. Il est vrai que, qui dit droit de propriété, dit possibilité d'exploitation commerciale. Le Conseil d'administration a souhaité que celle-ci soit marquée par les deux principes d'unité et de solidarité qui sont porteurs de l'expression du CNOSF pour la libéralisation des jeux et paris en ligne. Il ne faudrait pas qu'une exploitation trop marquée nuise au but initial du droit de propriété.

L'activité du CNOSF dans le cadre d'Urgence-Formation a-t-elle permis de voir se dessiner des perspectives proches en matière de formation-qualification?

C'est un dossier que j'ai souhaité étudier de près dès l'élection du 19 mai. Je me suis rendu compte que le système de formation-qualification n'était pas du tout adapté à l'offre d'emplois et aux besoins des clubs sportifs. Je m'explique : si un jeune est dans un club, est passionné par ce club, et qu'il a envie de pouvoir le servir professionnellement, le peut-il si son niveau d'études n'est pas post-baccalauréat ? Peut-être, mais avec beaucoup de difficultés.

Nous préconisons donc de repenser le système. D'abord en rencontrant les partenaires sociaux qui, actuellement, délivrent les Certificats de qualification professionnelle (CQP). Globalement, on peut estimer que le délai d'obtention de ces CQP

est trop long. Cette difficulté est pénalisante pour l'ensemble des fédérations et, donc, pour tous les clubs. Il nous faut donc trouver un terrain d'entente avec les partenaires sociaux pour simplifier la procédure et avoir quelques certitudes quant à un délai plafond à ne pas dépasser. On est sur la base de neuf mois. Cela paraît raisonnable. Compte tenu des 120 heures de formation qui s'ajoutent, on peut estimer qu'en un an, une personne pourra être capable de remplir les conditions pour être employée par une association, à temps partiel, de manière saisonnière, ou d'une autre manière à étudier. On résout déjà une partie des difficultés. Au-delà, dans la perspective d'emplois à durée indéterminée, il s'agit de permettre à celui qui aura bénéficié d'un CQP, de pouvoir accéder au Brevet professionnel (BP) sans trop de difficultés. C'est là qu'interviennent la notion d'apprentissage et la validation de l'acquis

© CNOSF/DPPI

epuis les élections du 19 mai, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) s'est attelé à nombre de dossiers aux enjeux majeurs pour l'avenir. Certains nécessitaient la plus grande réactivité de la part du Conseil d'administration. Denis Maseglia, président du CNOSF, revient sur trois d'entre eux, les plus impérieux du moment.

Réunion de la famille olympique élargie, athlètes et encadrement, représentants des arbitres, juges et officiels techniques, partenaires et médias), un Congrès olympique est un événement rare.

Depuis 1894 et la création du Comité International Olympique, douze Congrès ont été réunis. En 1973, le Congrès de Varna, en pérennisant la commission tripartite (CIO/FI/CNO) récemment créée, stabilisait l'équilibre du

Mouvement olympique. À Baden-Baden, en 1981, l'unité était renforcée autour des principes de coopération et de solidarité, avec un CIO conforté dans son rôle de guide du Mouvement. Développement durable, relation avec les médias, adaptation à la contemporanéité ont par ailleurs porté le Congrès olympique du centenaire, tenu à Paris en 1994.

Réuni autour du thème « Le mouvement olympique dans la société », le Congrès olympique 2009, était donc un rendez-vous exceptionnel dont la portée devrait avoir des répercussions importantes pour l'avenir du Mouvement olympique. Il s'est tenu à Copenhague (Danemark), du 3 au 5 octobre, au lendemain de la première partie de la 121^e session du CIO, qui a désigné Rio de Janeiro (Brésil) comme ville hôte des Jeux Olympiques d'été 2016 et réélu Jacques Rogge à la tête du CIO. Ce Congrès Olympique a permis de mener une réflexion sur le fonctionnement du Mouvement et de définir les grandes orientations futures. 66 recommandations ont été formulées. Il s'agit entre autres d'amener les jeunes à pratiquer le sport et de mieux protéger les athlètes durant et après leur carrière sportive. Le Congrès a en particulier misé sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse et la révolution numérique. La grande nouveauté du Congrès 2009 a d'ailleurs été son lancement virtuel dès le 1^{er} octobre 2007. 1200 contributions du grand public et 400 de la famille olympique avaient ainsi été reçues. Denis Maseglia, président du CNOSF, et Jean-Pierre Mougou, secrétaire général, représentaient le mouvement sportif français à Copenhague. Ils étaient accompagnés d'Antoine Dénériaz et d'Isabelle Severino, porteurs de la candidature d'Annecy 2018.

Plus d'informations: www.franceolympique.org

www.olympic.org

professionnel, durant deux ans par exemple, au sein du club. Il faut donc que l'on arrive à trouver un terrain d'entente avec l'Etat, qui pilote les BP, pour qu'il y ait

ainsi une possibilité facilitée de les obtenir. Selon les estimations les plus courantes, nous pourrions alors espérer générer près de 20000 emplois dans les associations sportives en trois ou quatre ans. Un plan de relance emploi a été formulé par le Premier ministre. En l'état actuel des choses, il ne précise pas cette facilité d'accès et il est donc difficile de s'y engager, mais si l'Etat venait à mettre sur pied, sur notre proposition, un système beaucoup plus facilité, il est évident que l'on reprendrait avec beaucoup d'enthousiasme la proposition des emplois aidés. Réponse d'ici quelques mois. Les partenaires sociaux ont bien pris conscience des problèmes. La ministre, Madame Rama Yade, a pour sa part immédiatement indiqué qu'il fallait faciliter la création d'emploi et a donné une directive en conséquence. Je crois donc que les feux sont au vert et que l'on peut espérer résoudre ce problème crucial pour les associations d'ici l'été 2010... et peut-être avant je l'espère.

Le projet de réforme des Collectivités territoriales va prochainement être présenté au Conseil des ministres. Le mouvement sportif y trouve-t-il satisfaction?

Le projet de réforme des Collectivités territoriales prévoit la disparition de la clause de compétence générale, qui permettait jusqu'à présent aux collectivités de s'emparer de n'importe quel type d'activité et de financer ainsi un certain nombre d'actions. Si demain cette clause était supprimée, cela signifierait que pour aider les actions sportives, il faudrait avoir été missionné pour cela, c'est-à-dire que la collectivité en question ait obtenu le « Label compétence sport ».

Pour l'instant, il est essentiellement question d'ouvrir cette compétence aux communes et communautés de communes. Cela signifierait que les régions et les départements ne l'auraient plus et que le financement qui est le leur jusqu'à présent pourrait être remis en cause.

A priori, les équipements ne seraient pas concernés et les financements croisés resteraient possibles mais le fonctionnement ne serait pas dans le même cas. On peut estimer que, sur la base d'un milliard d'euros d'investissement global en faveur du sport de la part de l'ensemble Conseil régionaux/Conseil généraux, la moitié est consacrée aux équipements. Il reste donc 500 millions qui seraient la perte sèche qu'aurait le mouvement sportif avec cette réforme. C'est vrai que ça représente trois fois le CNDS et que ça interpelle. Monsieur Hortefeux, que l'on a interrogé sur ce sujet, a répondu avec un courrier qui se veut rassurant, mais, pour l'instant, ce n'est pas tout à fait la lecture que l'on a du projet de texte de loi. Il faudra donc être attentif. C'est en tout cas une bonne chose que le ministre de l'Intérieur ait répondu en affirmant que le sport faisait partie des domaines d'activités qui étaient à préserver. C'est déjà essentiel, mais, en même temps, on se veut être prudent et on veillera à ce que les propositions des Sénateurs et Députés aillent dans le sens d'une préservation des intérêts du mouvement sportif.

Du 28 au 31 octobre 2009, sous l'égide du CNOSF, le Centre de Congrès de Biarritz accueillera les journées médicales du sport français. Les différentes instances médicales ont en effet décidé de renouveler cette réunion, sur un même lieu et un temps restreint, des médecins du sport français, objets de multiples sollicitations. Les journées débuteront par le 4^e Symposium de l'IRMES (Institut de Recherche Biomédicale et d'épidémiologie du Sport). À sa suite, la 6^e Conférence nationale médicale interfédérale du CNOSF comprendra

un programme "CNOSF" sur le thème du suivi médical du sportif (28 octobre après midi), un programme commun avec la Société Française de Médecine du Sport (SFMS) et la Société Française de Traumatologie du Sport (SFTS), sous forme d'une session sur le thème de la plongée (29 octobre au matin) et un atelier "CNOSF" ayant pour thème la récupération du sportif (31 octobre au matin). Le 2^e Congrès commun de la SFMS et de la SFTS sera également au programme de ces journées médicales, au service de l'intégrité de la santé des sportifs, quel que soit leur niveau.

Plus d'informations: sportsante@cnosf.org

© F. Bourgoin / AVCO

Fin septembre 2009,
dans la perspective
des Jeux Olympiques
d'hiver 2010, une
délégation française
s'est rendue à Vancouver
pour une visite
technique. Il s'agissait

de la dernière réunion accordée par le Comité d'organisation (le COVAN) aux CNO avant la fermeture des sites pour leur finalisation. Cinq autres CNO étaient d'ailleurs présents, dont, pour l'Europe, la Grande-Bretagne et la Suède. La délégation était menée par Alain Methiaz, chef de mission pour ces Jeux Olympiques et président de la Fédération Française de Ski (FFS). Patrick Cluzaud, directeur de la délégation Sport et Hautniveau du CNOSF, était présent avec son équipe, de même que Fabien Saguez, Eric Lazzaroni, Joël Besson et Céline Dechavanne (respectivement DTN, DTN adjoints et médecin de l'équipe de France de la FFS), Eric Le Chanauny (DTN de la Fédération Française des Sports de glace), Jean-Roland Racle (directeur du patinage artistique) et Fabien Canu (directeur de la Préparation olympique et Paralympique).

Outre la visite des sites à Vancouver et Wisthler et la rencontre des services du COVAN, la délégation a pu repérer les Clubs France et prendre contact avec Alexandre Garcia, Consul général de France à Vancouver et ancien rameur. Invités à sa résidence, les membres de la délégation ont pu présenter le concept général des Jeux et préciser les modalités d'accueil des hautes personnalités.

Une dernière visite de sécurité est programmée à la fin du mois d'octobre avec les cabinets de l'Élysée, de Matignon et du ministère chargé des Sports. D'ores et déjà, la délégation est revenue satisfaite. Grand professionnalisme, souci du détail, qualité exceptionnelle des sites... Vancouver est prête à accueillir les Jeux !

Plus d'informations: www.franceolympique.com

Le CNOSF a informé le CIO le 9 septembre qu'Annecy se portait ville requérante à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2018. Dès le 15 septembre, le comité de candidature Annecy 2018 Savoie Mont Blanc a tenu son premier Conseil d'administration (24 membres).

Il est dirigé par un comité exécutif composé de Jean-Luc Rigaut, maire d'Annecy, Denis Masegla, président du CNOSF (coprésidents), Christian Monteil, président du conseil général de Haute-Savoie (président délégué) et Antoine Dénériaz, champion olympique de descente (président ambassadeur). La direction générale sera coordonnée par Roland Pascal, Michel Bouchot et Hervé Madoré.

Quatre conseils d'orientation ont été créés, où se retrouvent Aimé Jacquet (sélectionneur des champions du monde de football 1998)

et Florence Masnada (médaillée olympique de ski) pour la partie sport, Jean-Jack Queyranne (président du Conseil Régional Rhône-Alpes) pour les finances, Franck Riboud (PDG du groupe Danone) et Gwendal Peizerat (champion olympique 2002) pour la partie orientation économique, Jean-Pierre Vidal (champion olympique de slalom 2002) pour le développement durable et l'environnement.

Plus d'informations: www.franceolympique.com
www.annecy-2018.fr

800 exposants, 7 zones thématiques,
plus de 100 secteurs d'activité
économique... et un Village
du Sport : le Salon des maires
et des collectivités locales 2009
ouvrira ses portes du 17 au 19
novembre au Parc des expositions
de la Porte de Versailles.
Créé lors de l'édition 2007 du Salon,
le Village du Sport est organisé en
partenariat avec le CNOSF. Il rassemblera
des associations partenaires du mouvement sportif et les
représentants des principales fédérations sportives autour de fournisseurs
de produits et de services dédiés. Une agora permettra par ailleurs
la tenue d'interventions, notamment des quatre vice-présidents
délégués qui pourront présenter les orientations de leur délégation.
Ce Salon des Maires et des Collectivités Locales verra par ailleurs
cette année la présence de trois Comités Régionaux Olympiques et
Sportifs (Bourgogne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes). Leur
participation sera l'occasion d'échanges avec les élus de leur région
et contribuera à l'animation du stand du CNOSF, autour du thème:
« Le projet sportif au coeur des territoires ».

Plus d'informations: johanncauet@cnosf.org

À l'occasion des VI^{es}
Jeux de la Francophonie,
les académies
nationales olympiques
(ANO) de Centrafrique,
France, Mali, Ile Maurice
et Sénégal, ont
constitué, le 29 septembre
2009, à Beyrouth (Liban), l'Association francophone des
académies olympiques (AFAO), sous la présidence d'honneur de
Toni B. Khoury, membre du CIO et président du CNO libanais.
L'AFAO, qui aura son siège à la Maison du sport français, a pour
mission de renforcer le rôle de la langue française dans la diffusion
de l'Olympisme. Elle regroupera les ANO francophones dans une
préoccupation de coopération, de mutualisation et de développement.
L'AFAO assurera la promotion d'un espace de réflexion,
d'analyse et de production francophone, et, d'une manière générale,
contribuera au rayonnement des idéaux olympiques.
Son Comité exécutif est présidé par Clément Anicet Guiyama
Massogo, président de l'ANO du Centrafrique. Jean Vintzel,
secrétaire général de l'ANO de France s'est vu confier cette
même fonction au sein de l'AFAO. Le Comité exécutif a par
ailleurs décidé à l'unanimité de nommer André Leclercq, président
de l'ANO de France et vice-président délégué du CNOSF,
président d'honneur de l'AFAO.

Plus d'informations: academieolympique@cnosf.org

17 au 19 novembre 2009 : Salon des Maires et des Collectivités Locales au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Suivez toute l'actualité du CNOSEF sur www.franceolympique.com

Lettre bimestrielle éditée
par le Comité national olympique et sportif français
(Maison du sport français - 1, avenue Pierre de
Coubertin - 75640 Paris Cedex 13 - Contact :
communication@cnosf.org) - Directeur de la publication:
Denis Masseglia - Conception: VERBE
- Réalisation: CTERRIBLE - Impression: ILR.

Pouvez-vous nous présenter les Jeux de la Francophonie et la dimension particulière de cette édition libanaise ?

Organisés tous les quatre ans, dans l'année post-olympique, les Jeux de la Francophonie invitent la jeunesse de l'espace francophone à se rencontrer au travers d'épreuves sportives et de concours culturels. Souvenez-vous, c'était déjà le concept des Jeux Olympiques dans la Grèce antique ! Aux exploits des sportifs répondent le talent et la créativité des artistes. Les sites sportifs, les aires d'expressions culturelles et le village des Jeux sont autant de lieux d'échange et de dialogue entre les participants. D'une manière générale, ces Jeux favorisent l'émergence de jeunes talents artistiques francophones sur la scène artistique internationale et contribuent à la préparation de la relève sportive francophone. Tenue à Beyrouth, cette sixième édition symbolisait aussi la solidarité de toute la Communauté francophone avec le Liban, pays membre de notre Organisation qui a traversé des périodes difficiles et qui a brillamment relevé le défi d'organiser ces Jeux dans sa capitale.

J'ai d'ailleurs félicité le Comité national d'organisation pour le magnifique spectacle qu'il nous a offert à l'ouverture et pour ces dix jours de compétitions qui se sont déroulés dans de très bonnes conditions.

Quels sont les enjeux du sport pour la Francophonie ?

Quelles interactions avec le Mouvement Olympique ?

Lors des derniers Sommets de la Francophonie, les chefs d'Etat et de gouvernement ont systématiquement affirmé leur volonté de promouvoir la langue française dans les grands événements internationaux, de s'adresser plus directement aux jeunes et de se rapprocher de la société civile. Le sport est par

excellence le point de convergence de ces différentes priorités. De même, l'importance que la communauté francophone accorde aux Jeux de la Francophonie, qui fêtent cette année leurs 20 ans, témoigne de notre attachement déjà ancien au sport, à ses valeurs d'excellence, de partage, de solidarité et de paix qui sont aussi les nôtres. Quant aux interactions avec le Mouvement Olympique, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est, depuis 2004, impliquée dans la promotion de la langue française aux Jeux Olympiques. Depuis 2007, avec le Mouvement Olympique francophone, nous avons pris plusieurs initiatives pour contribuer à créer un sentiment d'appartenance à la communauté sportive francophone, accompagner ses responsables sportifs dans leurs projets de collaboration avec les autorités politiques, et institutionnelles de leurs pays, apporter notre modeste contribution à leurs réflexions et leurs actions pour renforcer le poids des francophones sur la scène sportive internationale. Nous avons également renforcé considérablement nos liens avec le CIO et j'ai notamment présidé avec Jacques Rogge un grand événement francophone à Pékin, au lendemain de la cérémonie d'ouverture des Jeux, réunissant les chefs d'Etat et de gouvernement avec le Mouvement Olympique et sportif francophone. De même, à la demande du CIO, nous collaborons avec les organisateurs des Jeux Olympiques de la Jeunesse pour assurer l'usage de la langue française à Singapour en août 2010. Je veux dire au Mouvement Olympique que nous sommes à ses côtés et disponibles pour accompagner, faciliter et appuyer ses réflexions, ses projets, ses actions. Je suis convaincu de notre complémentarité et de la nécessité de renforcer encore davantage nos liens.

Quel bilan tirez-vous du respect de la langue française à Pékin en 2008 ? Quel dispositif pour Vancouver l'an prochain?

À l'issue des Jeux de Pékin, les conclusions de Jean-Pierre Raffarin, que j'avais nommé Grand Témoin de la Francophonie, ont été globalement positives.

Si les organisateurs chinois ont tenu parole sur l'importance qu'ils accordaient à la langue française,

en revanche, son usage quotidien est resté insuffisant, comme lors des précédentes éditions des Jeux. Les journalistes francophones, les responsables de fédérations internationales francophones, la commission d'arbitrage, ont dû trop souvent travailler en anglais. Je note toutefois que les athlètes, les chefs de mission, les entraîneurs, étaient bien accompagnés par des volontaires parlant français. En ce qui concerne les prochains Jeux d'hiver à Vancouver, nous espérons qu'ils mettront la langue française au même niveau que l'anglais. Le Canada est un pays francophone et bilingue. Mais les Jeux sont organisés dans une Province anglophone. Le comité d'organisation (COVAN), le Gouvernement fédéral canadien et la Province de Colombie Britannique font face à des enjeux importants en matière de respect des langues officielles. Pour défendre nos priorités à Vancouver, j'ai demandé au Conseiller fédéral suisse Pascal Couchepin, Président de la Confédération suisse en 2003 et 2008, d'accepter la mission de Grand Témoin de la Francophonie pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Vancouver. Il est très mobilisé sur ce sujet et s'est déjà rendu à Vancouver au mois d'août dernier, notamment pour signer avec John Furlong une convention entre l'OIF et le COVAN. Monsieur Couchepin a également rencontré Jacques Rogge à Lausanne et se rendra de nouveau à Vancouver au mois de novembre prochain, puis pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

© Patrick Lazic / OIF

Abdou Diouf revient sur les derniers Jeux de la Francophonie et sur la place du sport pour l'Organisation Internationale de la Francophonie.

« Je veux dire au
Mouvement
Olympique que nous
sommes à ses côtés »